

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
- 9 JUIN 2005
Q470



Luxembourg, le 9 juin 2005

Monsieur Lucien Weiler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Monsieur le Président,

Conformément aux articles 75 et 76 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de vous informer que je désire poser une question à Monsieur le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Un certain nombre d'Etats membres de l'Union Européenne, dont la France, la Pologne, l'Italie et l'Allemagne, ont lancé un projet visant à numériser des livres sur support informatique de façon à pérenniser, du moins pour les livres anciens et précieux, leur accessibilité, protéger la diversité culturelle et sauvegarder un patrimoine intellectuel inestimable.

Un projet concurrent a été institué en Grande-Bretagne qui, à la différence du premier projet, est financé par une société privée.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Monsieur le Ministre de la Culture:

Est-ce que le Luxembourg, et plus particulièrement, la Bibliothèque Nationale, participe ou veut participer à l'un ou l'autre de ces projets?

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués

Patrick Santer
Député